

REPUBLIQUE DE GUINEE  
Travail – Justice - Solidarité

REPUBLIQUE DE GUINEE  
MINISTERE DE LA SANTE

PROJET D'AMELIORATION DES SERVICES DE SANTE  
PRIMAIRE (PASSP)



**RAPPORT SYNTHESE DES ATELIERS DE FORMATION DES ONGs  
LOCALES SUR LE PROCESSUS DE CIBLAGE DES MENAGES PAUVRES  
EXTREMES/INDIGENTS DANS LES 7 NOUVELLES PREFECTURES  
DES REGIONS DE LABE ET FARANAH**



**Du 6 au 15 Juin 2018**

<b>TITRE DE L'ACTIVITE</b>	<b>ATELIERS DE FORMATION DES ONG LOCALES SUR LE PROCESSUS DE CIBLAGE DES MENAGES INDIGENTS DANS LES 7 NOUVELLES PREFECTURES DES REGIONS DE LABE ET FARANAH</b>
<b>ORGANISME BENEFICIAIRE</b>	<b>MINISTERE DE LA SANTE</b>
<b>STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE</b>	<b>ONG LOCALES APIG GUINEE (FARANAH), UGVD (LABE) ET LES STRUCTURES D'ENCADREMENT (DPS, DRS, MASPFE/FDSS)</b>
<b>DATE</b>	<b>DU 06 AU 15 JUIN 2018</b>
<b>FINANCEMENT</b>	<b>BANQUE MONDIALE</b>
<b>ORGANISME DE SUIVI</b>	<b>DIRECTIONS REGIONALES DE LA SANTE DE LABE (DPS DE LABE, TOUGUE, MALI, LELOUMA) ET DE FARANAH (FARANAH, KISSIDOUGOU ET DINGUIRAYE).</b>

## **I- INTRODUCTION :**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 2/sous composante 2-1 « Renforcer l'accès financier aux services de santé essentiels des populations indigentes » du projet d'amélioration des services de santé primaires, le ministère de la santé à travers le projet PASSP a organisé deux (2) ateliers de formation des agents des ONG et le personnel d'encadrement sur la conduite du processus de ciblage communautaire des pauvres extrême/indigents. Ces ateliers se sont déroulés respectivement du 06 au 09 Juin 2018 dans la salle de conférence de l'université Amadou Dieng de Labé et du 11 au 15 Juin 2018 dans la salle de conférence de l'ENI de Faranah.

## **II- CONTEXTE GENERAL**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 2/sous composante 2-1 du Projet d'Amélioration des Services de Santé Primaires (PASSP), il est prévu l'identification et la prise en charge sanitaire gratuite des pauvres extrêmes/indigents dans les régions de Labé et de Faranah.

Pour le passage à l'échelle, les préfectures de Lelouma, Mali, Tougué, Labé, Faranah, Kissidougou et Dinguiraye ont été identifiées pour la mise en œuvre de la phase 2 de la sous-composante 2-1. Dans ce cadre, les deux ONG locales qui ont accompagné la phase pilote ont été reconduites pour la continuité du processus de ciblage communautaire et les enquêtes de ménages.

C'est pourquoi, renforcer les capacités des agents des ONGs locales et les acteurs de terrain dans la conduite du processus de ciblage des pauvres extrêmes / indigents devient une nécessité pour l'atteinte efficiente des objectifs.

Ces bénéficiaires seront identifiés et répertoriés dans la base de données.

Les cartes et les listes des ménages bénéficiaires seront distribuées respectivement aux bénéficiaires et aux formations sanitaires pour la prise en charge sanitaire gratuite. Par contre, les fiches de contre-vérification de l'effectivité et de la qualité des soins destinés aux agents des ONGs seront mises à la disposition des Directions Préfectorales de la Santé (DPS) qui travailleront en lien étroit avec Les ONGs locales pour la réalisation de l'enquête trimestrielle.

## **III- OBJECTIF GENERAL :**

Renforcer les capacités des agents des ONGs locales et les acteurs de terrain dans la conduite du processus de ciblage des pauvres extrêmes / indigents.

#### IV- OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Renforcer les capacités des agents des ONGs locales et acteurs locaux sur la méthodologie et outils, les différentes étapes du processus de ciblage ;
- Renforcer les capacités des agents des ONGs locales et les structures d'encadrement (DRS, DPS et CS/PS) dans la vérification de l'effectivité et de la qualité des soins fournis aux pauvres extrêmes / indigents ;
- Renforcer les capacités des agents des ONGs locales et les structures d'encadrement (Direction préfectorale et régionale de la santé) pour le contrôle des factures émises par les formations sanitaires et leurs paiements par le PASSP à travers les ONGs locales ;
- Définir les directives pour la prise en charge sanitaire gratuite des soins.

#### VI. DEROULEMENT

Ces formations s'inscrivent dans le cadre du renforcement des capacités des agents des ONGs dans la conduite du processus de ciblage des pauvres extrêmes/indigents.

Ont pris part à cet atelier :

- Ministère de la santé 2/2
- Ministère de l'action sociale : 2/2
- Projet PASSP : 4/4
- Consultant international : 1/1
- Equipes DRS : 4/4 ;
- Coordonnateurs régionaux du Fonds : 2/2
- Equipes DPS : 7/7
- Directeurs des microréalisations : 7/7
- Directeurs Hôpitaux : 7/7
- Chefs d'antennes préfectoraux du Fond de développement social et de la Solidarité (FDSS) : 7/7
- ONG APIC GUINEE Faranah : 35/35 ;
- ONG/ UGVD Labé : 45/45

Pour un total de **131 participants** (71 à Labé et 60 à Faranah) sur **135 attendus**, soit **97% de participation**.

Les cérémonies d'ouverture étaient placées sous la présidence d'honneur de Messieurs les Directeurs Régionaux de Santé de Labé et de Faranah, représentants les Gouverneurs de régions.

Ces cérémonies ont connu différentes interventions comme suit :

- Les responsables Exécutifs des ONGs locales (APIC pour Faranah et UGVD pour Labé) qui ont souhaité la bienvenue aux participants avant de se réjouir du choix porté sur leurs ONGs pour l'accomplissement des tâches aussi nobles que sont le ciblage et la prise en charge des extrêmes pauvres.
- Le spécialiste de la santé communautaire du PASSP qui à son tour s'est réjoui de la présence massive des participants, avant de transmettre les salutations de sa hiérarchie à l'ensemble des invités. Il a en outre rassuré que son équipe de facilitation ne ménagera aucun effort pour aider les participants à s'approprier des méthodes et processus de ciblage des ménages indigents au cours de ces formations.
- Messieurs les Directeurs Régionaux de la Santé qui ont tout d'abord salué l'initiative et l'effort des partenaires à accompagner le gouvernement Guinéen. Ils ont par la suite remercié le Ministère de la Santé à travers le Projet PASSP pour le choix porté sur leurs régions respectives pour la réalisation de ces nobles activités pouvant contribuer à la réduction de la morbidité et de la mortalité maternelle et infantile, l'amélioration de l'état de santé de la population la plus défavorisée et vulnérables par l'accès universel aux soins de qualité et le perfectionnement de notre système de santé. Ils ont terminé leurs allocutions en invitant tous les participants à plus d'écoute et de contributions indispensables à la réussite de ces formations. C'est sur ces notes pleines d'espoir qu'ils ont déclaré ouverts ces ateliers de formation des ONG locales sur le processus de ciblage des ménages indigents.



Les thèmes suivants ont été développés :

1 - La clarification des concepts clés à savoir la notion de pauvreté, l'extrême pauvreté l'indigence, la notion de ménage et de chef de ménage. Les facilitateurs ont aussi donné quelques concepts similaires aux notions de pauvreté qui sont la vulnérabilité et la précarité. Puis, le portrait-robot de pauvres, pauvres extrêmes et indigents a été décrit illustré par des images. Sur ce portrait-robot, 18 points résument les différentes caractéristiques de chaque catégorie. Ensuite, un bref aperçu a été fait sur les méthodes de ciblage des pauvres et de la vulnérabilité précisant pour chaque méthode les caractéristiques, les avantages et les désavantages.



2 – l'état des lieux sommaire des méthodologies de ciblage en République de Guinée : ce chapitre prend en compte les différents indicateurs caractérisant la pauvreté, les expériences de ciblage dans le pays, mettant en évidence les apports des projets filets sociaux et du Fonds de Développement Social et de la Solidarité.

3– la méthodologie, les outils et les différentes étapes du processus de ciblage proposés est l'approche mixte (ciblage communautaire et le ciblage PMT) qui est retenu pour la Guinée. Dans cette approche de ciblage, la stratégie utilisée comprend les étapes ci-après :

- La sensibilisation des populations sur le processus de ciblage dans les districts/villages pour les zones rurales ou quartiers pour les zones urbaines;

- L'identification des membres des comités communautaires de ciblage (CCC) à partir de certain nombre de critères (notoriété, moralité, participation aux activités humanitaires de la communauté, etc.) ;
- La mise en place et la formation des membres du comité de ciblage ;
- L'établissement de la liste provisoire des chefs de ménages potentiellement indigents par le comité communautaire de ciblage ;
- Vérification des critères majeurs d'indigence sur les ménages potentiellement indigents proposé par le CCC ;
- La validité des critères majeurs de pauvres extrêmes / d'indigence sur les ménages potentiellement indigents;
- La saisie des listes communautaires
- L'enquête Proxy Mean Testing (PMT) basé sur le recueil des données complémentaires sur les ménages potentiellement indigents par les CCC.





Au terme de l'exposé sur l'approche communautaire, le consultant informatique a fait un aperçu général sur le mode de fonctionnalité des outils de saisis avant d'aborder la 4<sup>ème</sup> partie concernant « les exercices pratiques ». Il s'agit notamment de :

- Information sur l'opérateur de saisie ;
- Information sur l'organisme commanditaire ;
- Information administrative ;
- Information sur le chef de ménage ;
- Information sur le ou les conjoints du chef de ménage ;
- Information sur le Ménage ;
- Information sur les personnes à charge.





Il est important de signaler qu'une gamme d'outils a été présentée dans les détails pour permettre le déroulement aisé de l'activité.

4 - Les participants ont été répartis en groupes de travail, les anciens agents accompagnateurs et opérateurs de saisie ont fait le récit des expériences vécues sur le terrain dans les préfectures de Koubia et Dabola pour la compréhension de chaque membre du groupe par rapport à la manipulation de la tablette sur le terrain.

5 - Des exercices pratiques sur le terrain : Les participants ont été répartis en groupes pour illustrer les différentes étapes de ciblage des ménages dans un district de Labé (Koulidara) et Tindo dans la préfecture de Faranah. Ces groupes ont procédé au ciblage des ménages potentiellement indigents de ces deux localités en se référant aux différentes étapes du processus de ciblage. Les résultats ont été présentés en plénière suivis d'amendements.



6 – Les directives de prise en charge gratuite et les modalités de la vérification de l'effectivité de la qualité des soins donnés aux indigents : Ce chapitre a pris en compte cinq (5) points essentiels à savoir :

- ✓ Le contexte global et les objectifs visés par les présentes directives ;
- ✓ Les principes de base et l'étendue de la prise en charge : sur ce point l'accent a été mis sur les droits d'accès aux soins de santé de toute personne y compris les plus vulnérables, le respect des directives nationales par rapport à la gratuité aux soins et la disponibilité des médicaments dans les structures.
- ✓ Les modalités de vérification et contre – vérification de l'effectivité et de la qualité des soins par les ONGs
- ✓ Les modalités de facturation et de paiement des prestations de soins par les ONGs

A Labé comme à Faranah, le point sur le transport des extrêmes pauvres / indigents des postes de santé aux centres de santé et des centres de santé aux structures de référence, a suscité des discussions qui méritent des analyses approfondies entre le PASSP et la Direction Nationale des Etablissements Hospitaliers et de l'Hygiène Hospitalière.

Les méthodologies et les outils de prise en charge sanitaire des indigents :

Ce chapitre comprend l'accueil, la confirmation du statut de l'extrême pauvreté avec des orientations, la consultation clinique, la réalisation des examens clinique et la déclaration des cas prise en charge gratuitement par la formation sanitaire.

La vérification par les ONG locales de l'effectivité des soins de qualités offerts aux extrêmes pauvres / indigents par les prestataires. Ce point a pris en compte :

- la vérification communautaire de l'effectivité des soins et le contrôle des factures émises par les formations sanitaires par les ONG ;
- le contrôle de la qualité des soins offerts et des factures des formations sanitaires par les équipes cadres des districts sanitaires.

### **Les paiements des factures:**

Ce point traite les conditions préalables et les modalités de remboursement des factures émises par les centres de santé. Ce paiement se fera par le PASSP à travers les ONG après vérification par le spécialiste de la santé communautaire.

## **VII- RESULTATS OBTENUS**

- **131** personnes ont été formées sur le processus de ciblage des pauvres extrêmes / indigents ;
- Les deux ONGs (APIG – Guinée et UGVD) ont été outillées sur la méthodologie et les outils du processus de ciblage des pauvres extrêmes / indigents dans les localités respectives ;
- Les agents des ONGs locales sont capables d'effectuer la vérification communautaire, l'effectivité des soins et le contrôle des factures.
- Les structures d'encadrement (DRS, DPS) sont capables de contrôler les factures et la qualité des prestations fournies par les prestataires de soins.

## **VIII- LES FORCES :**

- La volonté et la disponibilité des autorités administratives et communales d'accompagner le processus de ciblage dans les différentes régions d'intervention du PASSP ;
- La disponibilité et l'implication effective des équipes cadres des districts sanitaires à soutenir l'exécution du projet ;
- L'adhésion soutenue des communautés au processus de prise en charge gratuite des pauvres extrêmes / indigents de leurs localités.

## **IX- LES FAIBLESSES :**

- Manque de motivation des membres du comité communautaire de ciblage (CCC) dans l'accomplissement de leurs tâches de guide – terrain ;
- Absence des frais de transport des indigents des postes de santé vers les centres de santé non prévu dans les directives ;
- Manque de provision alimentaire des malades extrêmes pauvres /indigents dans les structures de référence ;
- Ruptures fréquentes des médicaments et consommables dans les structures de soins à la base ;
- Inadéquation des ordinogrammes/algorithmes dans le contexte actuel des centres de santé ;

- Retard dans le paiement des agents de santé toutes catégories confondues depuis leurs prises de services ;
- Retard des signatures des contrats entre les ONG locales et le PASSP.

#### **X- LEÇONS APPRISES :**

Participation massive des agents des ONG et les acteurs impliqués dans le processus de ciblage.

Engouement et acceptation des groupes de travail par populations des sites retenus pour la simulation du processus de ciblage;

#### **XI- RECOMMANDATIONS:**

##### **Au Ministère de la Santé :**

- Actualiser les ordinogrammes/algorithmes et mettre à disposition des formations sanitaires de base.
- Rendre disponibles les médicaments et consommables dans les structures de soins à la base à travers les antennes régionales de la PCG;
- Envisager le financement des CS pour faire face à certaines charges

##### **Au Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance**

Donner des instructions aux services déconcentrés du Ministère à assurer l'alimentation des malades extrêmes pauvres /indigents hospitalisés dans les structures de référence.

##### **A la coordination du PASSP**

- Accélérer le processus de paiement des agents de santés recrutés, toutes catégories confondues évoluant dans les structures de santé des zones d'interventions du PASSP.
- Envisager le paiement des frais de transport des indigents des postes de santé vers les centres de santé non prévu dans les directives ;

##### **Aux ONG locales**

- Prévoir une motivation des guides des agents de saisie sur le terrain.

## **XII. REMERCIEMENTS ET CONCLUSION**

### **1. Remerciements**

La mission profite de cette opportunité pour remercier :

- Les autorités locales et administratives pour l'accueil et l'hospitalité ;
- Les participants pour leur disponibilité et engagement durant ces séances de formation ;

- Les équipes cadres des districts sanitaires pour leur participation active aux débats de ces ateliers ;
- Les populations des districts retenus pour l'exercice pratique de simulation pour leur accueil chaleureux et leur disponibilité.

## **2. Conclusion**

Les ateliers de formation sur le processus de ciblage des extrêmes pauvres / indigents se sont déroulés dans une atmosphère de convivialité et ont permis à chaque participant de s'approprier du contenu des différentes développées.

## **XIII- PROCHAINES ETAPES**

- 1- Lancement technique urgent de la prise en charge sanitaire gratuite des bénéficiaires des préfectures pilotes de Dabola et Koubia au mois de juillet 2018
- 2- Organiser des séances de sensibilisation de tous les acteurs impliqués dans le processus de ciblage (autorités administratives et communales, les présidents des districts et quartiers/villages, les groupements de femmes et de jeunes, les leaders religieux et les notables
- 3- Accélérer la signature des contrats des ONGs pour leur permettre de se déployer sur le terrain avant fin juin 2018
- 4- Supervision des agents de saisie par le niveau régional appuyé par le niveau central au mois de juillet 2018
- 5- Programmer les ateliers de formation des prestataires de soins sur les directives de prises en charge des pauvres extrêmes/indigents
- 6- Organiser une réunion technique de concertation entre l'équipe cadre de la direction nationale des établissements hospitaliers et la coordination de l'UGP sur la problématique de la référence des cas graves des malades extrêmes-pauvres/indigents vers les hôpitaux de districts et autres structures sanitaires

**L'atelier**

## **ANNEXES**



**ATELIER DE FORMATION DES MEMBRES DES ONG SUR LE PROCESSUS DE CIBLAGE DES INDIGENTS  
DANS LES PREFECTURES DE MALI, TOUGUE, LELOUMA et LABE  
FICHE DE PRESENCE DES PARTICIPANTS**

<b>N°</b>	<b>Prénoms et Nom</b>	<b>Structure</b>	<b>Fonction</b>	<b>Contacts</b>
1	Abdourahmane SOW	UGVD	Coordinateur	628 30 66 26
2	Amadou Diouhé SOW	UGVD	Superviseur	628 15 92 00
3	Djibril Sangaré	UGVD	Superviseur	622 29 16 45
4	Boubacar Diallo	UGVD	Operateur de saisie	620 01 43 02
5	Oumar Bailo BAH	UGVD	Operateur de saisie	622 52 11 81
6	Mamadou Sabitou Bah	UGVD	Operateur de saisie	628 41 39 85
7	Mamoudou Keita	UGVD	Operateur de saisie	622 24 35 98
8	Boubacar Wora Diallo	UGVD	Operateur de saisie	628 19 25 96
9	Mamadou Cellou Diallo	UGVD	Operateur de saisie	628 48 41 07
10	Abdoul Aziz Diallo	UGVD	Operateur de saisie	622 30 83 70
11	Abdoulaye Bademba Barry	UGVD	Agent Accompagnateur	622 94 70 06
12	Aissata Minthé	UGVD	Agent Accompagnateur	624 78 95 08
13	Ibrahima DIALLO	UGVD	Agent Accompagnateur	622 26 27 41
14	Rayhanatou Diallo	UGVD	Agent Accompagnateur	622 64 26 30
15	Mariama Baillo Bah	UGVD	Agent Accompagnateur	620 61 34 30

<b>N°</b>	<b>Prénoms et Nom</b>	<b>Structure</b>	<b>Fonction</b>	<b>Contacts</b>
16	Thierno Hamdjata Bah	UGVD	Agent Accompagnateur	622 67 07 04
17	Mamadou Aliou DIALLO	UGVD	Agent Accompagnateur	620 74 24 21
18	Aissatou Diallo	UGVD	Agent Accompagnateur	622 12 82 58
19	Mamadou Lamine Diallo	UGVD	Agent Accompagnateur	622 40 65 48
20	Oury Baillo DIALLO	UGVD	Agent Accompagnateur	628 94 96 57
21	Kadiatou Diala Diallo	UGVD	Agent Accompagnateur	628 65 91 71
22	Mamadou Siradjou Diallo	UGVD	Agent Accompagnateur	622 56 24 47
23	Faciné Kaba	UGVD	Agent Accompagnateur	622 25 37 26
24	Mamadou SaliouPellel DIALLO	UGVD	Coordinateur	628 13 07 06
25	Mamadou Saliou Diallo	UGVD	Superviseur	622 52 71 14
26	Mamadou Saliou BOIRO	UGVD	Superviseur	628 39 67 04
27	Amadou Safiatou Diallo	UGVD	Superviseur	622 48 68 45
28	Mamadou Cellou Safiatou BARRY	UGVD	Opérateur de saisie	628 61 61 67
29	Abdourahmane Diallo	UGVD	Operateur de saisie	624 11 42 68
30	Sarifou Diallo	UGVD	Operateur de saisie	620 83 68 92
31	Mamadou Mika Diallo	UGVD	Operateur de saisie	628 56 10 58
32	Souleymane SOW	UGVD	Operateur de saisie	628 53 41 16

<b>N°</b>	<b>Prénoms et Nom</b>	<b>Structure</b>	<b>Fonction</b>	<b>Contacts</b>
33	Aliou Mara	UGVD	Operateur de saisie	628 06 20 24
34	Amadou Tidjane Souaré	UGVD	Operateur de saisie	622 92 17 53
35	Abdoulaye 2 Diallo	UGVD	Operateur de saisie	624 21 18 91
36	Mamadou Samba Diallo	UGVD	Agent Accompagnateur	621 22 42 00
37	Kadiatou BARRY	UGVD	Agent Accompagnateur	628 31 31 82
38	Alimou Condé	UGVD	Agent Accompagnateur	620 18 54 25
39	Ibrahima SOW	UGVD	Agent Accompagnateur	622 14 78 62
40	Mamadou Aliou Diallo	UGVD	Agent Accompagnateur	623 85 97 23
41	Mariama Dalanda Barry	UGVD	Agent Accompagnateur	628 36 87 28
42	Mamadou Alpha Diallo	UGVD	Agent Accompagnateur	622 47 39 60
43	Mamoudou Diallo	UGVD	Agent Accompagnateur	622 85 36 87
44	Amadou Habiboulaye DIALLO	UGVD	Agent Accompagnateur	622 99 79 41
45	Thierno Ibrahima Diallo	UGVD	Agent Accompagnateur	620 10 81 63
46	Dr Yamoussa Banika Bangoura	HP Lelouma	DH	627 22 57 15
47	Mamadou Tanou Diallo	SDP Lelouma	DMR	628 93 45 82
48	Dr Habib Sagnane	HP Tougué	Directeur (DH)	622 93 47 82
49	Dr Ouo-ouo Kpamou	DPS Lelouma	DPS	628 01 10 14

<b>N°</b>	<b>Prénoms et Nom</b>	<b>Structure</b>	<b>Fonction</b>	<b>Contacts</b>
50	Dr Amadou Lamaranah Sow	DPS Tougué	PFR/REP DPS	622 36 37 93
51	Ibrahima Damby Baldé	SPD/Tougué	DMR	628 34 41 07
52	Amadou Barry	SPD/Labé	DMR	622 16 31 18
53	Moumiou Diallo	SPD/Mali	DMR	622 09 74 62
54	Dr Djiba Diallo	HP Mali	DH	622 35 07 75
55	Dr Tomou Fangamou	DPS Mali	DPS	622 35 07 74
56	Alpha Ibrahima Souaré	FDSS Lelouma	Chef d'antenne	621 42 91 53
57	Henry Loua	FDSS Mali	Chef d'antenne	628 96 96 48
58	Mamadou Saliou Baldé	FDSS Tougué	Chef d'antenne	628 28 26 50
59	Ousmane Konaté	FDSS Labé	Coordinateur	628 83 09 26
60	Ousmane Paraya Diallo	MASPFE	Chef section/point focal PASSP	622 26 37 15
61	Souleymane Camara	PASSP	C/Comptable	622 35 08 16
62	Dr Cyrille Doualamou	PASSP	SSC	621 07 87 63
63	Laleye Cyriaque	BM	Consultant	+229 97 40 98 07
64	Cécé Jules Haba	PASSP/BM	Consultant Informatique	628 39 90 50
65	Dr mamadou Hady Diallo	DPS Labé	DPS	628 25 48 55
66	Momo Soumah	PASSP	Comptable	628 47 85 00

N°	Prénoms et Nom	Structure	Fonction	Contacts
67	Ouo-ouo Kpogomou	FDSS Labé	Chef d'antenne	621 02 38 30
68	Mamadou Saidou Ousmane	UGVD	A. Accompagnateur	628 39 67 04
69	Dr amadou Diallo	DRS Labé	PFSBC/Rep DRS	628 36 03 65

**LISTE DES PARTICIPANTS A LA FORMATION DES AGENTS DE L'ONG – APIC SUR LE PROCESSUS DE CIBLAGE DES PAUVRES EXTREMES ET INDIGNENT DES PREFECTURES DE FARANAH, KISSIDOUGOU ET DINGUIRAYE.**

N°	Prénom et Nom	Structure	Fonction	Contacts
1	Angeline SOROMOU	FDSS	Chef d'antenne	628 38 98 48
2	Momo SOUMAH	PASSP	Comptable	
3	Souleymane CAMARA	PASSP	C/ Logistique	622 35 08 16
4	Dr Cyril DOUALAMOU	PASSP	S S C	621 07 87 63
5	Dr Abdoulaye Kally DIALLO	DPS	DPS	
6	Dr Abdoulaye SY	Hôpital	SH	
7	Oumar BAH	Conseiller C	C/ Communal	
8	Mamady Hawa OULARE	APIC	Superviseur	621 85 43 57
9	Ségnè KEITA	APIC	Opérateur	622 32 69 53
10	Karifa CONDE	APIC	Agent	622 03 42 28

11	Ansoumane CAMARA	FDSS		
12	Henry LAMAH	APIC	Operateur	620 23 43 27
13	Djiba KOUROUMA	APIC	Agent	620 34 55 73
14	Kaba CONDE	APIC	Agent	622 01 78 03
15	Aïcha MARA	APIC	Agent	622 31 04 08
16	Mamadou maladho diall	APIC	Agent	622 296849
17	Lounceni Keira	APIC	Agent	620 34 49 35
18	Dansa Keita	APIC	Agent	620 54 55 64
19	Mamoudou Oularé	APIC	Agent	620 76 82 43
20	Amadou Touré	APIC	Agent	622 40 29 87
21	Hawa Condé	APIC	Agent	622 92 28 46
22	Sonah Camara	APIC	Agent	620 00 50 12
23	Fatoumata doussou fofa	APIC	Agent	620 96 35 94
24	Kéma Cissé	APIC	A/DMR	622 51 15 02
25	Sia Agné ouendeno	APIC	Agent	621 91 25 84
26	Karfa Oularé	APIC	Agent	628 03 57 46
27	Albert Saa Kamano	APIC	Agent	622 67 56 45
28	Morice Tolno	APIC	Agent	628 48 40 84
29	Sekouba Camara	APIC	Agent	628 09 24 74
30	Mamady Gassama	APIC	Agent	628 43 76 89



31	Djénebou Diallo	RS/FDSS	Agent	622 27 29 01
32	Abdoulaye Traoré	APIC	Agent	622 55 66 05
33	Amadou Camara	APIC	Agent	626 78 73 27
34	Youssouf Sylla	DPS	Agent	628 19 99 14
35	Ismaël Sadjo Camara	APIC	Agent	621 16 25 74
36	Salumou Kaba	APIC	Agent	620 00 57 67
37	Mr Bissi Léno	DPS	Agent	622 31 06 92
38	Mr Demba Keita	FDSS	Agent	622 98 80 85
39	Lancinet Kouyaté	FDSS	Agent	628 04 56 44
40	Kémo Kourouma	APIC	Agent	621 10 46 10
41	Ibrahima Sylla	DRS	Agent	622 35 07 88
42	Dr Sory Doumbouya	DRS	Agent	621 84 86 76
43	Maurice Cécé GOA	DRS	DRS	622 35 07 88
44	Yomba Sanoh	DPS	Agent	628 55 19 66
45	Mohamed Douty Oularé	APIC	Agent	622 05 26 13
46	Diawa Oularé	APIC	Agent	620 90 94 10
47	Aissatou Oumar Kiéta	APIC	Agent	628 25 98 45
48	Mohamed Keita	APIC	Agent	622 50 78 55
49	Léon Guilavogui	APIC	Agent	628 55 47 28
50	Omar Diop	APIC	Agent	628 34 41 24

51	Debri Sacko	DMR	Agent	
52	Dansa SAMOURA	APIC	Superviseur	622 81 59 03
53	Ibrahima Aye CONDE	APIC	Agent	623 31 96 30
54	Roger DIOMANDE	APIC	Coordinateur	622 45 36 82
55	Cécé Jule HABA	PASSP	C/Informaticien	628 39 90 50
56	Jean Baptiste KAMANO	DPS	C/ SBC	620 75 40 12
57	Dr Boubacar K DIALLO			
58	Laleye CYRIQUE	B M	Consultant	+229 97409807
59	Dr Mamady Balla CONDE	DPS	M C M	628 35 24 59
60	Mory KEITA	DMR	DMR	628 08 00 59
61	Dr Dan TRAORE	Hôpital	DMR	622 22 44 89
62	Dr Moustapha GROVOGUI	PASSP	Coordinateur	621 85 99 12
63	Dr Sékou Abdel	Hôpital	Médecin Chef	623 85 43 21
64	Ibrahima SYLLA	DRS	RAF	622 35 07 88